



Règlement Concours 2021

« Qué calor »

Organisé par l'association CARGO BLEU

Candidature **avant le samedi 13 mars 2021 à 12h00** par courrier à

MJ Bonnaud , 51, rue du stade 17180 Périgny

ou

par envoi mail à accueilcargobleu@gmail.com

Art.1 – Organisateur

Le concours est organisé par l'Association Cargo bleu.

Art.2 – Participants

Le nombre d'œuvres exposées est limité à **20**

En solo :

- Ouvert à chacun des membres, artistes et artisans, membres actifs de l'association Cargo Bleu.
- Ouvert aux artistes et artisans situés dans les 100 kms autour de Saint-Savinien-sur-Charente ou de Surgères (siège historique de l'association), sous réserve de l'acceptation du dossier de présentation (parcours, œuvres) et d'une inscription au concours de 50€. Les membres organisateurs de l'association pourront demander à voir quelques réalisations avant acceptation de la candidature et se réservent le **droit de refus** dans le cas de réalisations ne correspondant pas aux critères de qualité attendus. Les frais d'inscription (50€) donneront également le droit de déposer quelques créations (en concertation avec Cargo Bleu) dans la boutique Cargo Bleu et aussi de laisser à la vente leurs objets dérivés réalisés pour l'exposition, de septembre à fin décembre, sans aucune autre compensation financière. Les ventes de ces objets donneront lieu à une commission de 30% pour l'association Cargo Bleu.
- Dans le cas d'un seul participant, cette catégorie est annulée.

En groupe (2 personnes ou 3 personnes)

- Ouvert aux artistes et artisans, membres actifs de l'association Cargo bleu.

- Ouvert aux artistes et artisans, en groupe, situés dans les 100 kms autour de Saint-Savinien-sur-Charente ou de Surgères, sous réserve de l'acceptation du dossier de présentation (parcours, œuvres) et d'une inscription au concours de 30€ par personne (sauf si déjà membre actif de Cargo bleu).
- Dans le cas d'un seul groupe participant, cette catégorie est annulée.

Un artiste ou artisan peut faire partie de plusieurs groupes et participer également à titre individuel.

Art.3 – Thème

Qué calor : L'œuvre réalisée évoquera l'Amérique latine, ses rythmes vibrants, ses couleurs chatoyantes, son passé, son folklore légendaire, son métissage, sa chaleur éclatante. Bref, une œuvre qui nous invitera au voyage vers ces terres d'une diversité éblouissante.

- Lorsque le créateur est un artiste, ce dernier propose une œuvre grâce aux techniques qu'il travaille habituellement et se sert du concept retenu pour créer des objets principalement réalisés par des techniques artisanales.
- Lorsque le créateur est un artisan, ce dernier propose des objets du quotidien, principalement réalisés par les techniques artisanales qu'il maîtrise et accompagne leur mise en valeur par une œuvre créée grâce aux techniques qu'il travaille habituellement, utilisant le concept retenu.

Les productions sont numérotées. Les listes numérotées sont déposées en copie auprès de l'association.

Art.4 – Aide à la création

L'association propose aux créateurs qui le souhaitent deux temps de concertation, la 1^{ère} fin mars et l'autre début mai, pour un échange sur le concept et les créations envisagées afin d'ouvrir la réflexion et de préparer l'exposition générale et son plan de communication.

Art.5 – Techniques, dimensions et moyens

Toutes les techniques et matériaux seront acceptés.

La ou les œuvres produites devront être facilement transportables et d'un gabarit maximum indicatif d'1m³ pour les œuvres en volume et 1m² pour les œuvres picturales.

Les emplacements dans le hall Cargo bleu pour la mise en valeur seront définis selon les œuvres produites.

Les participants peuvent avoir recours à l'aide de personnes civiles extérieures pour développer leur concept ; en revanche, les participants, solos ou associés, doivent réaliser l'œuvre de leurs mains, en même temps ou suivant une répartition de tâches à convenir entre eux, grâce au savoir-faire dont ils ont la maîtrise.

Art.6 – Présentation

Les œuvres seront accompagnées d'un texte de présentation sur le concept ou les concepts développés et les étapes de la création, d'un format maximum recto A4 en arial 11, d'un visuel représentatif de l'œuvre et d'une série de photos en cours de création ; ces documents seront présents lors de l'exposition et sur les médias dématérialisés dédiés à l'événement.

La trame du texte de présentation est ainsi constituée :

- présentation de ou des artiste(s) et/ou artisan(s)
- énoncé du concept développé
- étapes de la création de l'œuvre

Art.7 – Exposition, jour de rencontre avec le public et votes du public et d'un jury de professionnels

L'exposition des créations des artistes et artisans professionnels sera installée à partir du 19 juin et jusqu'au 11 septembre 2021. Les créations sont à la vente. Les créateurs s'engagent à assurer un stock continu en cas de vente des créations dérivées. En cas d'une nécessité de transport, le coût d'un transport par messagerie sera inclus à la vente et l'ensemble sera réglé à la commande.

Une rencontre avec le public sera organisée dans le hall du Cargo bleu, le dimanche **11 juillet** jour de la proclamation des résultats et de la remise des prix. Les participants s'engagent autant que possible à être présents ce jour-là pour présenter leur(s) œuvre(s).

Les œuvres seront soumises au vote du public et également au vote d'un jury de professionnels

Vote du public :

Le public pourra voter les 3 et 4 juillet 2021 suivant une grille préétablie de critères qui sera proposée et notée sur 20 pour l'ensemble des œuvres: qualité du concept suivant le thème de 1 à 5, appréciation de la technicité de 1 à 5, qualité esthétique de 1 à 5, qualité de la communication sur la démarche de création de 1 à 5.

Vote du jury de professionnels :

Celui-ci sera composé d'artistes professionnels, d'artisans et d'acteurs professionnels de la promotion et de la diffusion de l'Art et de l'Artisanat (galeristes, etc.): sur la base : 50% représentant le monde de l'Art et 50% celui de l'Artisanat, avec un nombre minimum de 4 personnes. Le regroupement de 8 représentants semblerait être un bon objectif.

Les membres du jury se réuniront **avant** le week-end consacré au vote du public 3 et 4 juillet. L'avis reposera sur les mêmes références que celles proposées au vote du public suivant une grille préétablie de critères qui sera proposée et notée sur 20 pour l'ensemble des œuvres: qualité du concept suivant le

thème de 1 à 5, appréciation de la technicité de 1 à 5, qualité esthétique de 1 à 5, qualité de la communication sur la démarche de création de 1 à 5.

En complément, les membres du jury seront invités à faire des commentaires écrits consultables par les créateurs, postérieurement à l'annonce du résultat du vote.

Résultats du concours Les résultats des votes sur critères du jury de professionnels et du public seront pris en compte à 50% chacun.

Le 11 juillet, le résultat final sera proclamé ,la remise des prix aura lieu dans la foulée et le public pourra échanger avec les créateurs.

Vote « coup de cœur »

Le public de passage pourra, tout au long de l'exposition, voter pour le « coup de cœur ». Des bulletins de participation et une urne seront mis à disposition. Le dépouillement de ce vote sera effectué début septembre et le résultat sera annoncé le samedi 11 septembre. Ce prix « Coup de cœur » ne donnera pas lieu à une récompense financière.

Art. 8 –Lauréats

Lauréat en solo

L'artiste ou artisan solo totalisant la meilleure moyenne (note supérieure à 14 sur 20) remportera le concours et un prix de 250€. Un 2^{ème} prix de 150€ et un 3^{ème} de 100€ seront également attribués. En cas d'ex aequo, le prix sera divisé entre les lauréats.

Groupe lauréat

Le groupe totalisant la meilleure moyenne (note supérieure à 14 sur 20) remportera le concours et prix de 300€ par membre du groupe.

En cas d'ex aequo, le prix sera divisé entre les équipes sur la base d'une somme de 1200€

Art. 9 – Financement

Il n'est pas prévu d'indemnité pour la réalisation des œuvres, l'installation et les transports entre le lieu de réalisation et le hall Cargo bleu et entre le hall Cargo bleu et le lieu de stockage. Ces frais sont entièrement à la charge des créateurs.

Ce dernier est libre de solliciter un partenariat financier en lien avec l'objet du projet. Les créateurs sont entièrement responsables de cette action. Si les participants et les organismes de parrainage le souhaitent, le partenariat financier sera cité sur les documents de communication de l'événement.

Art. 10 – Commercialisation

Les participants, lauréats ou non du prix, reconnaissent que l'action de l'association est génératrice des créations. En cas de commercialisation de l'objet ou des objets découlant du concept, les participants s'engagent à faire bénéficier l'association du pourcentage convenu de 20% de la vente ou des ventes des œuvres/objets découlant du concept dans le hall Cargo bleu ou les expositions extérieures organisées par l'association et s'engagent à afficher : Concours Cargo Bleu : « Qué calor » pour toute vente extérieure de ces œuvres afin de promouvoir l'association Cargo Bleu

Art. 11– Droits photographiques et droit à l'image / abandon des droits

Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des créations exposées et qu'ils en autorisent la représentation et l'utilisation des œuvres à des fins de promotion de l'évènement ou des actions de développement culturel menées par l'Association Cargo bleu.

Si les créateurs présentent une œuvre intégrant des images d'une personne reconnaissable, il doit avoir obtenu son accord au préalable, et si le sujet est mineur, l'autorisation parentale.

Si la création inclut une photo représentant un lieu, un décor, un monument dont l'utilisation de l'image nécessite une autorisation, il doit avoir obtenu un accord au préalable auprès des personnes/autorités compétentes.

Chaque participant s'engage à ce que la création qu'il présente n'ait pas fait l'objet de publication au préalable, ni de contrat d'utilisation commerciale à venir et à ne pas s'être inspiré directement ni indirectement d'une création déjà existante.

Art. 12– Promotion de l'exposition

L'association Cargo Bleu a en charge la réalisation des supports de communication de l'évènement, s'engage à réaliser une affiche, un flyer, un média dématérialisé (blog ou page site internet) et des communiqués de presse.

Les candidats s'engagent à diffuser ces informations et supports médiatiques à leurs réseaux de contacts respectifs.

L'association Cargo bleu organise le week-end de rencontre entre les artistes/artisans et le public. Elle prend à sa charge les frais de réception du public en découlant.

L'association se réserve la possibilité de démarcher d'autres lieux pouvant accueillir l'exposition auprès de collectivités publiques ou d'organismes privés. Dans ce cadre, les participants s'engagent à ne pas s'opposer aux expositions supplémentaires qui pourraient être planifiées et à participer autant que possible à la mise en place de ces évènements de façon solidaire avec l'association.

Art. 13– Inscription et planning

Pour s'inscrire, les participants en solo, ou en groupe transmettent l'annexe 1 au présent règlement entièrement renseignée pour le samedi 13 mars 2021 à 12H00

par courrier à MJ Bonnaud, 51, rue du stade 17180 Périgny

ou

par envoi mail à accueilcargobleu@gmail.com

Ils s'engagent alors à respecter l'ensemble des dates du planning et des dispositions du règlement.

- ❖ RDV échange le **fin mars** puis courant mai (dates à définir)
- ❖ Réception du texte et des photos/visuels de présentation pour la réalisation du catalogue :
A partir du 29 mai, au plus tard le mardi 1^{er} juin 2021
- ❖ transmission des listes pour préparation des étiquetages : avant le 30 mai 2021
- ❖ Dépôt des créations : du lundi 14 au vendredi 18 juin 2021
- ❖ Exposition du samedi 19 juin au dimanche 11 septembre 2021
- ❖ Vote du jury de professionnels : date à définir dans la semaine du 21 au 26 juin
- ❖ Vote du public **samedi 3 et dimanche 4 juillet.**
- ❖ Résultat des votes sur critères, remise des prix et rencontre du public avec les créateurs **samedi 11 juillet**
- ❖ Résultat du vote « coup de cœur » le samedi **11 septembre.**
- ❖ Reprise des œuvres à partir du 11 septembre à moins que l'exposition ne se poursuive dans un nouveau lieu.

Art. 14– Assurance

Chaque concurrent professionnel devra justifier d'une assurance en responsabilité civile professionnelle afin de couvrir ses œuvres pour des expositions hors de son atelier. **Il s'engage à transmettre cette attestation valide.**

Dans tous les cas, le Cargo Bleu se dégage de toute responsabilité en cas de détérioration des œuvres pendant l'exposition.

Le concurrent évitera l'exposition d'œuvres trop fragiles.

Dans l'hypothèse où des œuvres seraient jugées par Cargo Bleu particulièrement fragiles, le concurrent assurera leur mise en place dans la boutique, fournira le matériel nécessaire à la manipulation et le support adéquat. Le concurrent déchargera alors l'association de toute responsabilité.



« Qué Calor »

NOM DU PARTICIPANT SOLO

NOM Prénom :

NOM d'artiste:

Discipline artistique :

SIRET :

Tel :

Mail :

Assurance* :

***photocopie de l'attestation d'assurance à joindre obligatoirement au bulletin d'inscription**

Je m'engage à respecter l'ensemble des dispositions du Règlement du concours 2021 « **Qué calor** » organisé par l'association Cargo bleu en date du 18/01/2021

Mention manuscrite par le participant :

*'Lu et approuvé sans réserve le règlement du concours 2021 – « **Qué calor** »*

Fait le

Signature du participant

« Qué Calor »

NOM DES PARTICIPANTS, GROUPE CONSTITUE:
--

NOM Prénom :

NOM d'artiste:

Discipline artistique :

SIRET :

Tel :

Mail :

NOM Prénom :

NOM d'artiste:

Discipline artistique :

SIRET :

Tel :

Mail :

NOM Prénom :

NOM d'artiste:

Discipline artistique :

SIRET :

Tel :

Mail :

Nous nous engageons à respecter l'ensemble des dispositions du Règlement du concours 2021

« **Qué calor** » organisé par l'association Cargo bleu en date du 18 /01/2021.

Mention manuscrite par les participants :

'Lu et approuvé sans réserve le règlement du concours 2021 – « QUE CALOR »

Fait le

Signatures des participants